

## **Supervision de coaches professionnels** **Cycle de 10 jours (80 heures) à raison de 5 modules de 2 ours** animé par Daniel Grosjean

Ce programme est intégré au Processus de Certification proposé par International MOZAIK

Au-delà de l'utilisation des outils traditionnels du coaching, nous nous concentrerons sur le développement de l'impact personnel du consultant et la découverte de son propre style d'intervention.

Cette supervision s'appuiera également sur les recherches de Carl Gustav Jung, nous invitant à explorer notre rapport au monde comme l'expression d'une synchronicité entre le monde extérieur perçu et notre monde intérieur.

Cette initiation à de nouveaux champs de conscience a pour ambition de donner à chacun la possibilité d'être plus éveillé à la demande de ses clients et de pouvoir les éclairer avec plus d'attention et de discernement.

C'est aussi l'occasion de construire ou d'approfondir sa trajectoire professionnelle, permettant une réalisation de toutes ses richesses dans son métier d'accompagnant.

### **Présentation de l'intervenant :**

**Daniel Grosjean** est consultant international en ressources humaines. Il intervient auprès de grandes entreprises dans la mise en place de projets et accompagne des dirigeants dans leur développement personnel. Il forme aussi à travers différentes institutions, des professionnels de la relation et participe à la formation 3<sup>e</sup> cycle de l'École Parisienne de Gestalt.

### **Modalités pratiques :**

Un entretien préalable est nécessaire pour valider votre inscription.  
L'ensemble de la formation se déroulera sur 10 jours à raison de 2 jours par mois.

L'inscription est prise en compte dès réception de l'acompte correspondant à 50% du prix total. En cas d'annulation moins d'un mois avant le début de la formation, 50% sont dus ; moins d'une semaine avant, la totalité du prix est due. Lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, International MOZAIK se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation. Dès lors, les frais engagés seront remboursés.